

Compte rendu de la séance du 03 Juillet 2026

Secrétaire de la séance :

CARRERE SENTENAC Delphine

Membres présents :

CABAU Adeline – CARRERE SENTENAC Delphine – DELPEUCH Jean-Luc - DOUSSAIN Jean – DUCHENNE Yves - IGLESIAS Nathalie - MARTIN RIVIERE Lou - MERLE Marie-Claude– OULIEU Marie-France – PAJAK Julien –PUJOL Boris –VAQUER Didier - ZUNIC Florence.

Membres absents ayant donné procuration :

Membres absents :

ZUDELL Zoé – SOUX Bertrand

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026 et du 05 mai 2026
- Convention avec GEOCC
- Convention avec la Pose relative au recensement de la population 2027
- Avis relatif à l'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée de l'Ariège (PDIPR)
- Désignation d'un délégué au GIP Café Culturel
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant aux communes forestières de l'Ariège
- Subvention Comité des Fêtes

Début du conseil : 20h36

Délibérations du conseil :

- **Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026**

Vote :13 Pour

- **Approbation du procès verbal du 05 mai 2026**

Vote : 8 Pour / 5 Abstentions

- **Convention avec GEOCC**

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion avec GEOCC, dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à 35 €.

Il rappelle que GEOCC est un organisme intervenant dans le domaine de **Groupement d'Employeurs Occitanie**. Il s'agit d'une association qui met des salariés à disposition des collectivités, associations et autres structures, principalement dans les secteurs du sport, de l'animation, du tourisme et des loisirs. Elle accompagne également ses adhérents en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines.

Monsieur le Maire informe ensuite le conseil de l'arrivée du maître-nageur, dont le contrat s'étendra du 7 juillet 2026 au 28 août 2026.

À cette occasion, les horaires d'ouverture de la baignade surveillée au lac seront les suivants :

- du mardi au dimanche, de 14 h 30 à 18 h 00.

Le maître-nageur, originaire de Toulouse, sera hébergé dans le logement communal situé à l'ancienne gendarmerie. Ses repas seront pris à l'EHPAD.

Question : Qu'en est-il de l'arrêté relatif à l'alimentation du lac par le Volp ?

Réponse de Monsieur le Maire : Tant que l'arrêté est en vigueur, l'alimentation du lac par le Volp ne peut être remis en service. La Police de l'eau a effectué une visite de contrôle. Un premier prélèvement d'eau a été réalisé le 15 juin 2026 ; les résultats des analyses sont conformes. De nouveaux prélèvements seront effectués tous les quinze jours afin de poursuivre le suivi de la qualité de l'eau.

Vote :13 Pour

- **Convention avec la Poste relative au recensement de la population 2027**

Monsieur le Maire présente la convention proposée par La Poste relative à la réalisation du recensement de la population 2027 et en donne lecture, en précisant les différentes modalités de mise en œuvre.

La commune compte 313 logements à recenser.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'organisation du précédent recensement. À cette occasion, la commune avait recruté deux agents recenseurs pour un coût direct d'environ 4 751 €. À cette dépense s'étaient ajoutés des frais de déplacement, notamment des bons de carburant d'un montant compris entre 200 € et 300 €. Il précise également qu'une partie du temps de travail avait été réalisé par Laurence.

La convention proposée par La Poste est ensuite présentée. L'estimation financière, établie sur une base de 350 logements, s'élève à 15,05 € HT par logement, soit un coût total estimé de 5 821,80 € HT. Il est précisé que les agents recenseurs missionnés par La Poste effectueront au minimum trois passages auprès de chaque logement concerné.

Monsieur le Maire rappelle que les résultats du recensement servent notamment de base au calcul des dotations et aides versées par l'État aux collectivités. Il souligne donc l'importance d'obtenir un recensement le plus exhaustif et fidèle possible à la réalité de la population communale.

Questions :

1. Les membres du conseil municipal peuvent-ils assurer eux-mêmes le recensement afin de limiter les coûts ?

Monsieur le Maire répond que cette mission ne peut être confiée qu'à des agents recenseurs désignés, formés et habilités à exercer cette fonction.

2. Quel est le calendrier prévisionnel du recensement ?

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Septembre 2026 : signature de la convention avec La Poste ;
- Mi-décembre 2026 : désignation des agents recenseurs et transmission de la liste des logements à recenser ;
- Janvier 2027 : formation des agents recenseurs ;
- Du 21 janvier au 27 février 2027 : campagne de recensement de la population ;
- Avril 2027 : facturation de la prestation.

Vote :13 Pour

- **Avis relatif à l'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée de l'Ariège (PDIPR)**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de délibération, accompagné des documents explicatifs et du plan des chemins concernés, a été transmis aux membres du conseil municipal avec la convocation.

Il donne lecture des principales dispositions de la convention ainsi que de la liste des chemins communaux concernés par leur inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'Ariège.

Questions :

1. Cette inscription engendre-t-elle un coût pour la commune ?

Monsieur le Maire répond qu'aucun coût supplémentaire n'est à la charge de la commune. Il précise que l'entretien des itinéraires est assuré par la Communauté de communes.

2. Quelles sont les obligations des propriétaires des parcelles traversées par ces chemins ?

Monsieur le Maire indique que les propriétaires doivent maintenir le libre passage des randonneurs sur les chemins inscrits au PDIPR. En cas de fermeture d'une clôture ou d'un portail, un dispositif permettant le passage (tel qu'une poignée ou un système d'ouverture adapté) doit être installé afin de garantir l'accès aux usagers.

Vote : 10 Pour / 2 abstentions / 1 contre

- **Désignation d'un délégué au GIP Café Culturel**

Explications données par M. le Maire sur la définition d'un GIP.

Jean-Luc DELPEUCH se présente comme délégué au GIP Café Culturel.

Vote : 13 Pour

- **Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant aux communes forestières de l'Ariège**

Lou MARTINS RIVIERE se présente comme délégué

Boris PUJOL se présente comme suppléant.

Vote :13 Pour

- **Subvention Comité des Fêtes**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 500 € au Comité des fêtes.

En complément de cette aide financière, la commune met à disposition le chapiteau intercommunal ainsi que des agents municipaux pour assurer son montage.

Au cours des échanges, il est rappelé qu'un compte rendu des manifestations organisées à l'occasion des fêtes de Pâques et de la Fête de la musique avait été demandé au Comité des fêtes. À ce jour, aucun compte rendu n'a été transmis à la commune.

Plusieurs membres du conseil municipal soulignent qu'il aurait été souhaitable de disposer du programme prévisionnel des festivités et, le cas échéant, que des représentants du Comité des fêtes viennent le présenter en séance afin d'échanger avec le conseil municipal.

21h11, l'ordre du jour est terminé.

Questions diverses

- **Panneau de basket :**

Est rappelé qu'une demande d'installation d'un nouveau panneau de basket a été formulée depuis plusieurs semaines. Le service Jeunesse a récupéré un panneau de basket d'une valeur estimée à environ 1 500 €. La commune n'aura donc à sa charge que son installation, à l'emplacement de l'ancien équipement.

Monsieur le Maire indique qu'il s'engage à programmer rapidement la mise en place du panneau de basket et à communiquer une date d'installation.

Il précise toutefois qu'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) devra être réalisée préalablement à l'intervention, conformément à la réglementation en vigueur.

- **Information école :**

_Départ des 3 enseignants. Des travaux de réfection vont être réalisés dans les deux salles de classe du primaire et dans la salle des maitres qui devrait devenir le dortoir. Les travaux concernant le couloir et les sanitaires sont programmés durant les vacances scolaires d'octobre.

Pour la prochaine rentrée scolaire, les effectifs prévisionnels sont estimés entre 41 et 43 élèves.

- Arrivée sur la commune d'un **nouveau commerce** « Les Petits Patons », pizzeria ambulante. Présente le mercredi de 18h à 21h.

Levée de la séance : 21h30